



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 11 AVRIL 2022

Délibération n° 087-2022

Date de convocation : 04/04/2022

Membres en exercice : 38

Membres présents : 24

Suffrages exprimés : 36

Pour : 28

Contre : 00

Abstention : 08

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 15.04.2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril à seize heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

PRESENTS

Caderousse : Christophe REYNIER-DUVAL, Béatrice REHOR

Châteauneuf-du-Pape : Céline KRAMER

Courthézon : Nicolas PAGET, Christelle JABLONSKI, Corinne MARTIN, Alexandra CAMBON, Jean-Pierre FENOUIL

Jonquières : Louis BISCARRAT, Thierry VERMEILLE, Georges-Andrée FLEURY, Sandrine KLYZ

Orange : Yann BOMPARD, Claude BOUGEOIS, Denis SABON, Marcelle ARSAC, Marie-Thérèse GALMARD, Catherine GASPA, Jean-Pierre PASERO, Céline BEYNEIX, Patrice DUPONT, Valérie ANDRÈS, Pierre MARQUESTAUT, Carole NORMANI

Absents ayant donné pouvoir

| | | |
|--------------------|-----------|-----------------------|
| Claude AVRIL | pouvoir à | Céline KRAMER |
| Xavier MOUREAU | pouvoir à | Corinne MARTIN |
| Denis BRUNET | pouvoir à | Louis BISCARRAT |
| Claudine MAFFRE | pouvoir à | Thierry VERMEILLE |
| Martial QUESTA | pouvoir à | Georges-Andrée FLEURY |
| Xavier MARQUOT | pouvoir à | Patrice DUPONT |
| Marie-France LORHO | pouvoir à | Valérie ANDRES |
| Jonathan ARGENSON | pouvoir à | Céline BEYNEIX |
| Aline LANDRIN | pouvoir à | Catherine GASPA |
| Joëlle EIKMAYER | pouvoir à | Denis SABON |
| Bernard VATON | pouvoir à | Carole NORMANI |
| Fabienne HALOUI | pouvoir à | Louis BISCARRAT |

Absents

Jean-Pierre BLAIRON
Fanny LAUZEN-JEUDY

Secrétaire de Séance : Céline BEYNEIX

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

70_DE-084-2484 00236-20220415-DCC087_2022

N° 087-2022

Rapporteur : M. Nicolas PAGET

VOTE BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHES II

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2 et L 2312-1 relatifs au vote du budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 21 mars 2022 ;

Considérant que le Budget Primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par le Conseil Municipal les recettes et les dépenses d'un exercice budgétaire ;

Considérant que le projet de Budget Primitif de l'exercice 2022 du BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHE II de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS REUNI D'ORANGE sous l'instruction budgétaire et comptable M 14 est constitué d'un volume total de **9 485 598,22 €**. Il s'équilibre **avec** reprise et affectation des résultats et se présente de la façon suivante :

BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHE II CCPRO 2022

| Section | Recettes | Dépenses |
|----------------|-----------------------|-----------------------|
| Exploitation | 4 985 621,86 € | 4 985 621,86 € |
| Investissement | 4 499 976,36 € | 4 499 976,36 € |
| Total | 9 485 598,22 € | 9 485 598,22 € |

A l'unanimité (8 abstentions : M. Louis BISCARRAT, M. Denis BRUNET, Mme Gorges-Andrée FLEURY, Mme Fabienne HALOUI, Mme Sandrine KLYZ, Mme Carole NORMANI, M. Martial QUESTA, M. Bernard VATON)

DECIDE

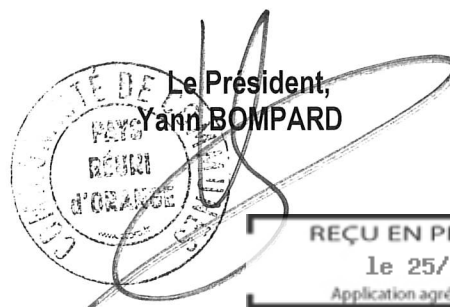
Article 1 : d'approuver dans tout son contenu, le BUDGET PRIMITIF 2022- BUDGET ANNEXE GRANGE BLANCHE II de la CCPRO, ci-après annexé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **9 485 598,22 €**.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Orange, le 15.04.2022

Le Président,
Yann BOMPARD



REÇU EN PREFECTURE

Le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com